

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
14 MAI 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 avril 2024
  - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 29 avril 2024
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 5.1 Dépôt - Rapport financier 2023 & Rapport de l'auditeur indépendant - Beaulieu et Associés CPA Inc.
  - 5.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Avril 2024
  - 5.3 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 avril 2024
  - 5.4 Soutien financier – Achat de matériel et d'équipement pour le télétravail
  - 5.5 Modifications diverses du Cadre de gestion des ressources humaines
- 6 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 6.1 Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques
  - 6.2 Avis de motion - Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc
  - 6.3 Projet - Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc
  - 6.4 Avis de motion - Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout
  - 6.5 Projet - Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout
  - 6.6 Avis de motion - Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues
  - 6.7 Projet - Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues
  - 6.8 *RETRAIT - Avis de motion - Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2.*
  - 6.9 *RETRAIT - Projet - Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2.*
  - 6.10 Règlement no. 558 décrétant l'augmentation du fonds de roulement
  - 6.11 Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark
- 7 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 7.1 Avis de motion - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles
  - 7.2 1er projet - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles
  - 7.3 Avis de motion - Règlement no. 562 modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - 7.4 Projet - Règlement no. 562 modifiant le territoire assujéti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

- 7.5 Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203
- 8 TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Offre de services - Nettoyage et inspection des siphons sous la rivière l'Acadie
  - 8.2 Reconduction du contrat de pavage manuel à taux horaire pour l'année 2024
  - 8.3 *AJOUT - Autorisation des coûts supplémentaires pour les travaux d'aménagement de la fondation du skatepark*
- 9 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 9.1 Aménagement de 3 terrains de pickleball sur le territoire de la Municipalité
  - 9.2 Planification des besoins d'infrastructures scolaires 2025-2035 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)
  - 9.3 Reconnaissance d'une connexion historique entre la Ville de Wollongong et la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à travers le souvenir de Joseph Marceau
  - 9.4 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
  - 9.5 Tenue de l'événement La Balade 2024
  - 9.6 Inauguration - Parc Michel-Dumouchel
  - 9.7 Randonnées guidées - Partenariat avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
  - 9.8 Demande d'aide financière annuelle - Club FADOQ
- 10 VARIA
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 14 mai à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire  
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1  
M. Michel Monette conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Bertrand Boire conseiller poste #4  
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5  
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

**2024-05-125 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-126 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant dans la section Travaux publics :

- Autorisation des coûts supplémentaires pour l'aménagement de la fondation du skatepark.

Et le retrait des points suivants :

- 6.8 - Avis de motion - Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2;

- 6.9 - Projet - Règlement no. 566 décrétant une dépense de 504 000\$ et un emprunt de 504 000\$ pour des travaux de recherche en eau souterraine et de réhabilitation des puits no. 1 et no. 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-05-127 Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 avril 2024**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-05-128 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 29 avril 2024**

01. Considérant que chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

02. Considérant que chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Madame Suzanne Armand dépose une pétition relative à la sécurité des piétons et des cyclistes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

#### **Dépôt - Rapport financier 2023 & Rapport de l'auditeur indépendant - Beaulieu et Associés CPA Inc.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Dépôt - État des revenus et des dépenses - Avril 2024**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-05-129 Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 avril 2024**

Sur proposition de M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 avril 2024 au montant de 280 109,94\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-05-130 Soutien financier – Achat de matériel et d'équipement pour le télétravail**

01. Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville octroie jusqu'à un maximum de 10 000,00\$ des coûts nets pour l'achat de matériel et d'équipements favorisant le télétravail;

02. Considérant que la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposée par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds COVID;

03. Considérant que le coût total net des dépenses de la Municipalité est de 10 078,61\$, dont 10 000,00\$ de sommes admissibles en vertu des conditions prévues dans le formulaire de demande de soutien financier;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande d'aide financière de 10 000,00\$ à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds COVID;

D'autoriser Mme Josianne Boyer à signer tout document relatif à la présente demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-131 Modifications diverses du Cadre de gestion des ressources humaines**

01. Considérant que plusieurs aspects du cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité avaient besoin d'être revus afin de mieux refléter les pratiques internes actuelles de la Municipalité ainsi que sa politique en matière des conditions de travail;

02. Considérant le projet de modification du cadre, préparé par la direction;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de modification du cadre de gestion des ressources humaines de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**2024-05-132 Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques**

01. Considérant que les changements climatiques sont source de défis pour tous les milieux de vie;

02. Considérant qu'il y a lieu de se doter d'un plan identifiant les actions à prioriser et les solutions à mettre en place pour éviter ou atténuer les impacts futurs sur notre communauté;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le plan d'adaptation aux changements climatiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-133 Avis de motion - Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2024-05-134 Projet - Règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 560 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-135 Avis de motion - Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout;

Gérard Dumesnil dépose également, le projet du Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-136 Projet - Règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 561 constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'égout.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-137 Avis de motion - Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues;

Martin Van Winden dépose également, le projet du Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-138 Projet - Règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 564 constituant une réserve financière pour la vidange des étangs et la disposition des boues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-139 Règlement no. 558 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2024;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 558 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-140 Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 avril 2024;

02. Considérant que le projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 avril 2024;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

D'adopter, avec une modification à l'article 5 du projet, le Règlement no. 559 sur la politique d'utilisation du skatepark.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

**2024-05-141 Avis de motion - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Jean-François Boire donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles;

Jean-François Boire dépose également, le projet du Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-05-142 1er projet - Règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant le 1er projet de règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles;

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no. 557 modifiant le Règlement de zonage no. 452 concernant les habitations pour travailleurs agricoles;

D'envoyer une copie du projet de règlement no. 557 ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville pour son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-05-143 Avis de motion - Règlement no. 562 modifiant le territoire assujetti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Conformément à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 562 modifiant le territoire assujetti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Martin Van Winden dépose également, le projet du Règlement no. 562 modifiant le territoire assujetti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-144 Projet - Règlement no. 562 modifiant le territoire assujetti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2024;

02. Considérant le projet de règlement no. 562 modifiant le territoire assujetti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 562 modifiant le territoire assujetti au Règlement no. 517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

De transmettre le projet ainsi que la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-145 Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203**

01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2024;

02. Considérant que le 1er projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2024;

03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 9 avril 2024 à partir de 20h00 et dont l'avis public a été donné le 18 mars 2024;

04. Considérant que le 2e projet de ce règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2024;

05. Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été donné le 12 avril 2024 et qu'aucune demande valide n'a été reçue dans le délai imparti par la loi;

06. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no. 556 modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que du règlement à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville pour l'émission d'un certificat de conformité à son égard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **2024-05-146 Offre de services - Nettoyage et inspection des siphons sous la rivière l'Acadie**

01. Considérant que les siphons sous la rivière l'Acadie doivent être nettoyés et inspectés afin d'en assurer le bon fonctionnement;

02. Considérant que les siphons sous la rivière l'Acadie sont un point névralgique du réseau sanitaire de la Municipalité de Napierville;

03. Considérant que la compagnie InspecVision 3D inc. a transmis une offre de service au montant de 9 657\$ plus les taxes applicables;

04. Considérant la Résolution #2024-04-134 de la Municipalité de Napierville acceptant l'offre de services de la compagnie InspecVision 3D inc.;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la Résolution #2024-04-134 de la Municipalité de Napierville en ce qui concerne l'acceptation de l'offre de services de la compagnie InspecVision 3D inc. au montant de 9 657\$ plus les taxes applicables pour le nettoyage et l'inspection des siphons sous la rivière l'Acadie.

Il est également résolu qu'une partie de ce montant soit payable selon les conditions de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de la part de la Municipalité de Napierville relative au partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux et de traitement des eaux usées en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2024-05-147 Reconduction du contrat de pavage manuel à taux horaire pour l'année 2024**

01. Considérant qu'il est nécessaire d'exécuter des travaux de pavage manuel;

02. Considérant la demande de prix 23-TP-044 prévoyant une clause de reconduction annuelle;

03. Considérant qu'un contrat a été octroyé à L'Équipe Marcil Inc. en 2023, pour un montant de 38 000\$ avant taxes;

04. Considérant que l'indice des prix à la consommation général, pour la région de Montréal et pour l'année 2023, est de 5.1% ;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconduire le contrat de pavage manuel à taux horaire pour l'année 2024 à l'Équipe Marcil Inc. pour un montant n'excédant pas 39 938\$ avant taxes;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution et le bon de commande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2024-05-148 Autorisation des coûts supplémentaires pour les travaux d'aménagement de la fondation du skatepark**

01. Considérant que le conseil municipal a ordonné des travaux de préparation de la fondation du skatepark par la Résolution no. 2024-04-122;

02. Considérant que le contrat pour lesdits travaux a été octroyé à Excavation Michel et Fils;

03. Considérant que selon les observations de l'entrepreneur, pour mener à la réalisation

du projet tel que prévu au départ, il faudrait autoriser des coûts supplémentaires des travaux d'un montant total de 45 116,19\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser des coûts supplémentaires en lien avec les travaux d'aménagement de la fondation du skatepark selon l'estimation de Excavation Michel et Fils en date du 14 mai 2024 pour un montant maximal de 50 000\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

#### **2024-05-149 Aménagement de 3 terrains de pickleball sur le territoire de la Municipalité**

01. Considérant que le pickleball, un sport familial qui combine le tennis, le ping-pong et le volley-ball, est très populaire parmi la population de tous les âges et que la demande d'avoir des terrains aménagés à ces fins est croissante dans les Municipalités;

02. Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix le 30 avril 2024 auprès de la compagnie Indik Inc. pour aménager 3 terrains de pickleball sur son ancienne patinoire;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission no. 8453 de Indik Inc. d'un montant de 16 153,99\$ taxes incluses pour l'aménagement de 3 terrains de pickleball sur le territoire de la Municipalité;

De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que le bon de commande au représentant de la compagnie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2024-05-150 Planification des besoins d'infrastructures scolaires 2025-2035 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS)**

01. Considérant une correspondance, en date du 22 avril 2024, provenant du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS);

02. Considérant que cette correspondance vise à transmettre à la Municipalité la planification des besoins d'infrastructures scolaires pour la période de 2024-2034 et de 2025-2035 sur laquelle la Municipalité doit lui retourner un avis dans un délai de 45 jours;

03. Considérant que le projet 2025-2035 ne fait état d'aucun besoin additionnel à celui identifié à la planification de 2024-2034, soit celui de 18 classes au primaire avec une superficie du terrain minimale requise de 10 500 m<sup>2</sup> à 11 500 m<sup>2</sup> selon le nombre d'étages;

04. Considérant que la planification des besoins d'espace 2023-2033 a été approuvée par le MÉQ;

05. Considérant que la Municipalité devra céder un terrain au CSSDGS avant le 27 mars 2026 pour accueillir le projet de construction de l'école primaire;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De communiquer au CSSDGS l'avis favorable du conseil municipal relativement à la planification des besoins d'infrastructures scolaires pour la période de 2024-2034 et de 2025-2035;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

De transmettre une copie de la présente résolution à la M.R.C. des Jardins-de-Napierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-151 Reconnaissance d'une connexion historique entre la Ville de Wollongong et la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à travers le souvenir de Joseph Marceau**

01. Considérant la résolution du conseil municipal de la Ville de Wollongong, du 18 mars 2024, reconnaissant une connexion historique entre celle-ci, le Québec et la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à travers le souvenir et la vie de M. Joseph Marceau;

02. Considérant que M. Marceau est un patriote franco-canadien, originaire de Saint-Cyprien-de-Napierville, ayant participé aux Rébellions du Bas-Canada et exilé en Australie, là où il repose présentement au Cimetière Catholique de West Dapto, à Wollongong;

Il est proposé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconnaître le lien historique entre Wollongong et la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville à travers M. Joseph Marceau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-152 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées**

01. Considérant l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

02. Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

03. Considérant que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

04. Considérant que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la Municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Que la Municipalité publie du contenu promotionnel afin de souligner la Semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-153 Tenue de l'événement La Balade 2024**

01. Considérant le succès de l'événement La Balade du 200e, tenu en 2023;

02. Considérant la volonté du conseil municipal de renouveler l'expérience;

03. Considérant que les propriétaires de La Crinière acceptent de participer à l'événement;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le tenue de l'événement La Balade 2024 le 7 septembre 2024, remis au lendemain en cas de pluie;

D'octroyer un montant de 2 500\$ à la Crinière en compensation de l'utilisation de leurs infrastructures pour la tenue de l'événement;

D'allouer un budget de 9 000\$ taxes en sus à l'organisation de cet événement;

D'autoriser la fermeture du Rang des Patriotes Nord, entre la rue Labrie et la Montée de l'École, pour la durée de l'événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-154 Inauguration - Parc Michel-Dumouchel**

01. Considérant les travaux de réaménagement du parc Michel-Dumouchel avec l'implantation de modules de skateboard;

02. Considérant l'inauguration prévue pour le 15 juin du parc avec ateliers d'initiation;

03. Considérant la volonté d'organiser une petite fête avec nourriture et musique d'ambiance et une dépense projetée de 2 000\$ taxes en sus pour ce faire;

Il est proposé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense de 2 000\$ taxes en sus pour la tenue de l'inauguration du Parc Michel-Dumouchel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-155 Randonnées guidées - Partenariat avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle**

01. Considérant que les Municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle et de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaitent organiser pour leurs citoyens des randonnées guidées au parc régional de Saint-Bernard-de-Lacolle;

02. Considérant que 2 activités gratuites sont prévues et que la première aura lieu le lundi 3 juin de 10h à 12h tandis que la deuxième - le vendredi 4 octobre de 10h à 12h;

03. Considérant que l'offre de service reçue de la part de CIME Haut-Richelieu le 14 mai 2024 pour organiser les activités en question fait état d'un coût de 1 550\$ taxes en sus pour une animation par jour et des frais supplémentaires de 75\$ si un 2e groupe est formé pour la journée;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de CIME Haut-Richelieu pour la planification et l'organisation des activités pour la clientèle des deux Municipalités;

D'autoriser des frais de 1 550\$ taxes en sus par une animation par jour avec des frais supplémentaires de 75\$ dans l'éventualité où des 2e groupes seront créés;

De partager les coûts reliés aux activités en question avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle dans une proportion de 50/50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-156 Demande d'aide financière annuelle - Club FADOQ**

01. Considérant la lettre du 22 avril 2024 de M. Roger Beaudet, président du Club

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

FADOQ, adressée à la Municipalité;

02. Considérant que le Club FADOQ sollicite l'aide financière de la part de la Municipalité d'un montant de 250\$ afin de l'aider à organiser l'événement annuel d'épluchette de blé d'inde le 23 août prochain au centre communautaire de Napierville;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 700\$ au Club FADOQ pour soutenir l'ensemble de ses activités pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VARIA**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

\_\_\_\_\_

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-157 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h37.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
JEAN-MARIE MERCIER  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
NANCY CORRIVEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE &  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE MARDI 14 MAI A 20H00 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 mai à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_

---

Jean-Marie Mercier,  
Maire